



Succession difficile suite a deces des parents

Par **tisotte34**, le **28/09/2014** à **09:22**

ma belle mere est decedee en janvier 2014 il y a 9 enfants encore vivants il n y avait pas de biens elle etait en maison de retraite elle est decedee a 105 ans anat la maison de retraite elle avait ete en famille d accueil lors de ce sejour nous avons achetes un lit medicalise qu il a fallu recuperer lors de son depart c etait un de mes beau frere qui avait une grande maison qu il avait stocke chez lui maintenant une de mes belle soeur qui a 84 ans voudrait le recuperer pour elle mon beau frere luia repondu que comme il etait chez lui c etait sa propriete et qu il pourrait le vendre s il le voulait en a t il le droit? et comment faire pour le recuperer merci

Par **moisse**, le **28/09/2014** à **09:32**

Bonjour,

En matière de bien meuble possession vaut propriété.

Mais c'est une simple présomption, qu'on peut combattre à l'aide de la facture qui constitue le véritable titre de propriété.

Le titulaire de la facture peut donc mettre en demeure ce beau-frère de restituer sous un délai à indiquer le bien en question.